

DOSSIER DE PRESSE

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ET L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE : BILAN 1^{ER} SEMESTRE 2018



Préambule

Didier MARTIN, préfet de la Moselle, et Christian MERCURI, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Metz, ont présenté, le jeudi 12 juillet 2018, le bilan de la délinquance du 1^{er} semestre 2018 pour le département de la Moselle.

Cette conférence de presse s'est déroulée en présence d'Hervé NIEL, directeur départemental de la sécurité publique, de Nicolas PHILIPPOTIN, commandant du groupement de gendarmerie de la Moselle, et de Georges BOS, sous-préfet directeur de cabinet du préfet de la Moselle, également présents pour commenter leurs domaines d'actions et répondre aux questions des journalistes.

Le département de la Moselle, deuxième département de la région Grand Est par sa population, obtient des résultats encourageants dans la plupart des agrégats retenus par le ministère de l'Intérieur pour mesurer la délinquance. La délinquance générale ne fait plus l'objet d'une estimation globale, celle-ci étant désormais mesurée par agrégats.

L'ensemble des faits mesurés permettent de constater pour ce 1^{er} semestre une légère baisse globale. En effet, les 2 principaux agrégats de la mesure de la délinquance mettent en avant des tendances globalement positives :

- une baisse de 2,7 % des atteintes aux biens ;*
- une baisse de 0,34% des atteintes volontaires à l'intégrité physique.*

Par ailleurs, si l'on analyse en détails par catégorie ces 2 agrégats, cette première partie de l'année 2018 enregistre des résultats souvent meilleurs que la moyenne nationale.

Pour l'ensemble de ces résultats, Didier MARTIN, préfet de la Moselle, a rendu hommage au dévouement, au courage et au professionnalisme de l'ensemble des policiers et des gendarmes, appuyés par les militaires du dispositif Sentinelle, mobilisés sur tous les fronts : terrorisme et radicalisation, immigration irrégulière et filières clandestines, délinquance du quotidien, opération de maintien de l'ordre public.

Pour rappel, les chiffres présentés pour le département de la Moselle s'appuient sur les chiffres transmis par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), dirigé par un inspecteur général de l'INSEE. Ce service a pour mission de garantir la fiabilité des outils de remontées statistiques des forces de sécurité intérieure et de publier chaque mois, de manière transparente, ces chiffres.

I] - LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE

Une délinquance en recul

Les données statistiques du premier semestre 2018 font ressortir deux tendances principales :

- **une baisse des Atteintes Aux Biens** liée principalement à une diminution sensible des cambriolages et des vols avec violences, bien que les vols liés aux véhicules à moteur progressent légèrement, le département restant bien en deçà du niveau national ;
- **une quasi-stagnation des Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique** portée notamment par une forte baisse des violences physiques crapuleuses.

Les Atteintes Aux Biens – Bilan Global : - 2,7 %

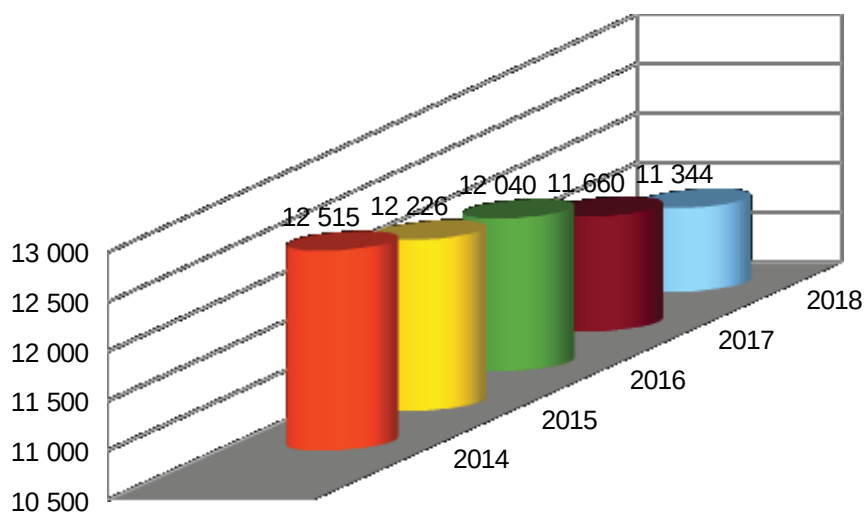
Départemental (cumul de janvier à juin)							National	
2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018 /2017	Evolution 2018 /2014	Taux pour 1 000 hab.	Taux pour 1 000 habitants
12 515	12 226	12 040	11 660	11 344	- 2,71 %	- 9,36 %	10,84	15,45

Les atteintes aux biens enregistrent une légère baisse globale de 2,7 % sur le département sur le premier semestre 2018 (11 344 faits en 2018 contre 11 660 faits sur la même période en 2017), confortant la tendance observée sur les 3 dernières années.

Le département de la Moselle connaît un taux d'atteintes aux biens de 11 pour 1 000 habitants, en deçà du taux national qui s'élève à 15,5 pour 1 000 habitants.

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation de l'ensemble des Atteintes Aux Biens de 19 %, soit 5 points de plus qu'en 2017.

Les Atteintes Aux Biens



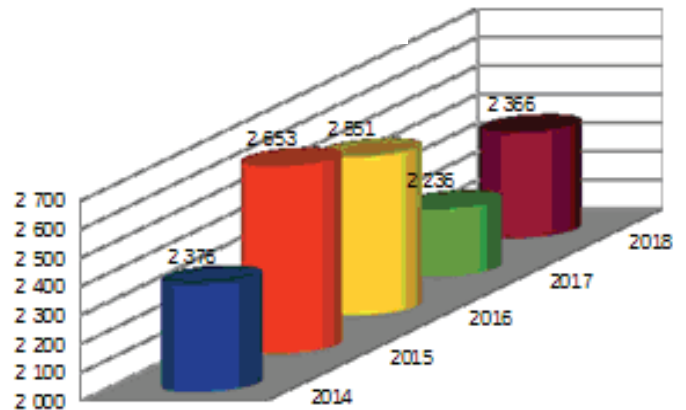
Les vols liés aux véhicules à moteur : + 5,8 %

Départemental (cumul de janvier à juin)							National	
2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018 /2017	Evolution 2018 /2014	Taux pour 1 000 hab.	Taux pour 1 000 habitants
2 376	2 653	2 551	2 236	2 366	5,81 %	- 0,42 %	2,26	3,84

Les vols liés aux véhicules à moteur connaissent une hausse sur ce premier semestre 2018 (+ 5,8 %) par rapport à la même période de 2017, hausse liée essentiellement à la forte augmentation des vols observés dans les véhicules (+ 16,8 %).

Le département reste néanmoins en deçà de la tendance nationale (2,26 pour 1 000 habitants en Moselle, 3,84 pour 1 000 habitants au niveau national).

Vols véhicules à moteur

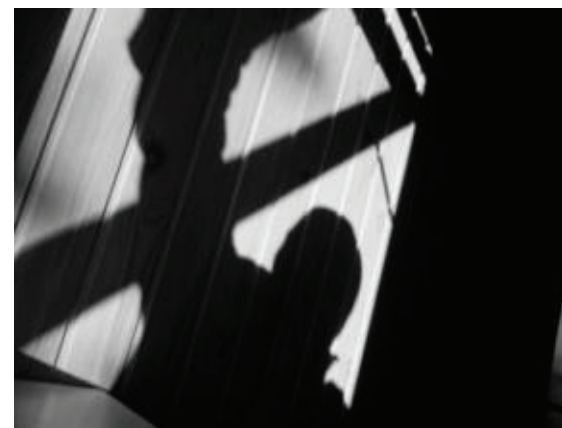


Les cambriolages : - 6,9 %

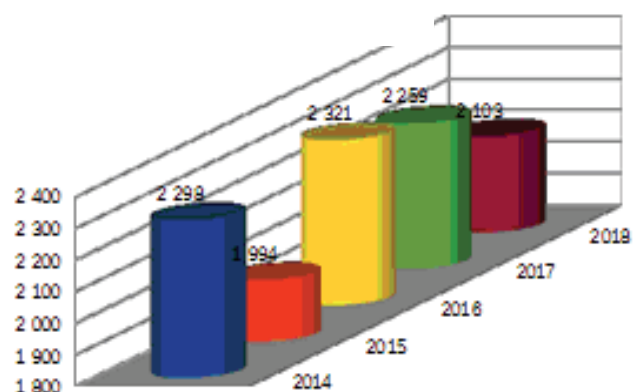
Départemental (cumul de janvier à juin)							National	
2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017 /2018	Evolution 2014 /2018	Taux pour 1 000 hab.	Taux pour 1 000 habitants
2 298	1 994	2 321	2 259	2 103	- 6,91 %	- 8,49 %	2,01	2,67

Les cambriolages connaissent quant à eux une baisse significative semblable à la baisse observée au niveau national, les cambriolages de logements étant en très légère diminution de 1,7 % (1 483 faits en 2017, 1 457 faits en 2018). Concernant plus particulièrement le cambriolage de logements, le département reste bien situé par rapport à la situation nationale qui enregistre un taux de 1,73 pour 1 000 habitants, alors que le taux départemental s'établit à 1,39 pour 1 000 habitants.

Les cambriolages concernent principalement les zones rurales, bien que les zones urbaines ne soient pas épargnées.



Cambriolages

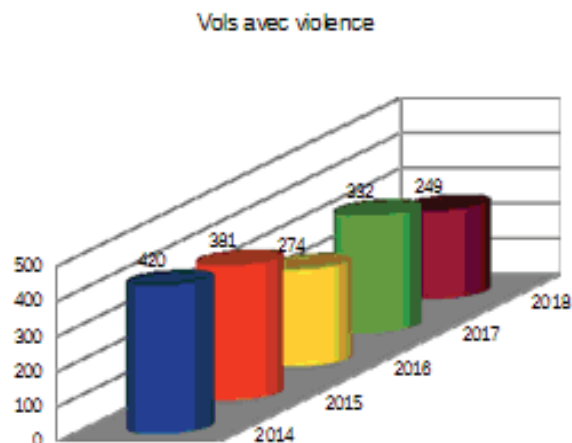


Les vols avec violence : - 25 %

Départemental (cumul de janvier à juin)								National	
2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017	Evolution 2018 /2014	Taux pour 1 000 hab.	Taux pour 1 000 habitants	
420	381	274	332	249	- 25,00 %	- 40,71 %	0,24	0,68	

Les vols avec violence connaissent également une forte baisse de 25 % (diminution de 332 à 249 faits entre 2017 et 2018).

Cette baisse confirme la tendance observée sur les 3 dernières années. Là encore, les chiffres départementaux restent plus favorables comparativement au niveau national qui connaît une baisse de 11,6 %.



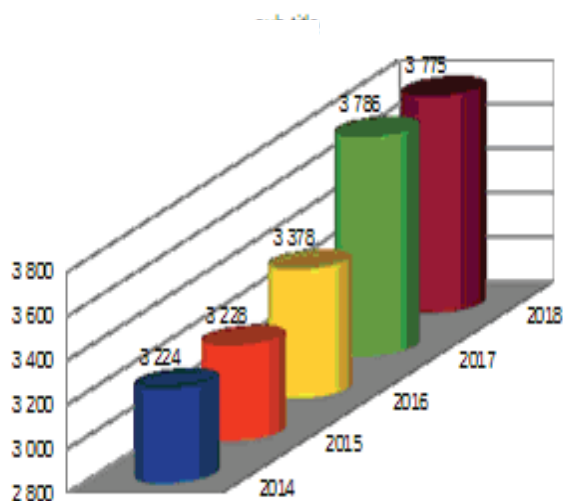
Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique – Bilan global : - 0,34 %

Départemental (cumul de janvier à juin)								National	
2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018 /2017	Evolution 2018 /2014	Taux pour 1 000 hab.	Taux pour 1 000 habitants	
3 224	3 228	3 378	3 786	3 775	- 0,29 %	17,09 %	3,61	4,6	

Le département connaît une légère baisse des AVIP durant le premier semestre 2018 (- 0,34%). Cette amélioration vient ralentir la progression observée depuis les trois dernières années. Les chiffres départementaux restent inférieurs aux niveaux nationaux relevés (3,61 % en Moselle, 4,60 % au niveau national).

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation de l'ensemble des Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique de 73 %, alors qu'il était de 67 % sur le premier semestre 2017.

Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique



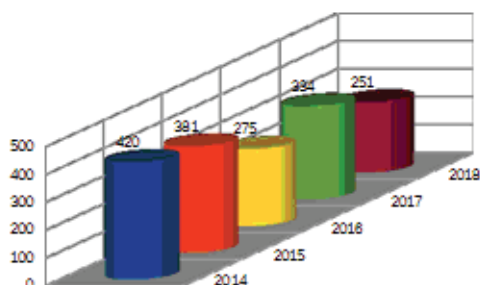
Les violences physiques crapuleuses : - 25 %

Départemental (cumul de janvier à juin)								National
2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018 / 2017	Evolution 2018 / 2014	Taux pour 1 000 hab.	Taux pour 1 000 habitants
420	381	275	334	251	- 24,85 %	- 40,24 %	3,61	4,6

Les violences physiques crapuleuses connaissent une forte baisse de 25 % sur le premier semestre 2018 (251 faits constatés) comparativement au premier semestre 2017 (334 faits constatés). Cette tendance observée en Moselle est ainsi plus favorable qu'au niveau national qui connaît une baisse de 12 %.

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation départemental (21,5 %) en progression comparativement au premier semestre 2017 (19,5 %).

Les violences physiques crapuleuses



Les violences sexuelles : + 4,5 %

Départemental (cumul de janvier à juin)								National
2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018 / 2017	Evolution 2018 / 2014	Taux pour 1 000 hab.	Taux pour 1 000 habitants
180	191	216	264	276	+ 4,55 %	53,33 %	0,26	0,37

Les violences sexuelles ont connu une forte hausse annuelle en 2017 (+ 30%) alors que cette tendance était maîtrisée depuis 3 ans.

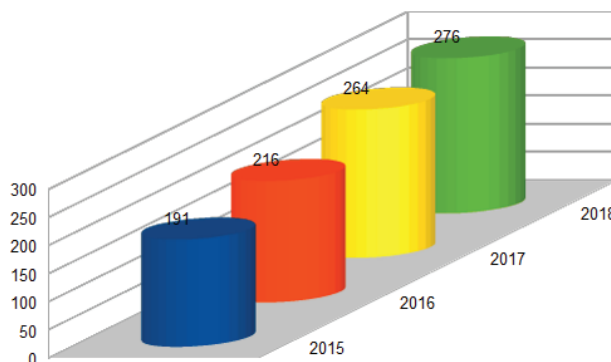
Le contexte de «l'affaire Weinstein» a encouragé les victimes à libérer leur parole et porter plainte, pour des faits souvent anciens.

Le phénomène de flambée des violences sexuelles déclarées n'est pas retrouvé dans les six premiers mois de l'année 2018.

En effet, l'évolution reste modérée (+ 4,5 %) comparativement au premier semestre 2017 (+12 faits).

Les chiffres départementaux restent néanmoins inférieurs (0,26 pour 1000) comparativement au niveau national (0,37 pour 1000).

Violences sexuelles



QUELQUES AFFAIRES MARQUANTES DE L'ANNÉE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

- Trafics de stupéfiants :

- **Le 20 février 2018**, une opération menée dans l'arrondissement de Thionville (57) par l'antenne Police Judiciaire (PJ) de Metz (57), co-saisie avec le Groupement d'Intervention Régional (GIR) Lorraine et le concours des Brigades de recherche et d'intervention (BRI) de Metz et de Strasbourg et du RAID 54 a permis l'**interpellation de 11 personnes et la saisie de 2 915 euros, 14 plants de cannabis, et 2 armes.**
- **Le 21 février 2018**, deux autres individus ont été interpellés, **1 pistolet mitrailleur, 2 kilogrammes d'herbe de cannabis et 45 grammes de cocaïne ont été découverts.** Les investigations, dans le cadre d'une commission rogatoire, visaient la poursuite du démantèlement d'un réseau de trafiquants de stupéfiants amorcé en octobre 2016.
- **Le 9 avril 2018**, une opération menée conjointement par l'antenne PJ de Metz, co-saisie avec le GIR Lorraine, assistée de la BRI de Metz, et la police judiciaire de Sarrebruck (Allemagne), a permis l'**interpellation de 11 personnes en France et 1 en Allemagne**, ainsi que la saisie de **79 750 euros et de 44 kilogrammes de résine de cannabis.** Cette opération faisait suite aux investigations sur un réseau de trafiquants de stupéfiants à Freyming Merlebach (57) et à Sarrebruck, conduites par les polices allemande et française, les auteurs jouant sur la frontière pour minimiser les risques et déjouer les surveillances. Les auditions ont confirmé l'ampleur du trafic et le rôle des protagonistes. 5 individus ont été placés sous contrôle judiciaire, 7 ont été écroués.
- **Sur l'ensemble du 1^{er} semestre 2018, les services des douanes** ont, quant à eux, saisi plus de 65 kilogrammes de cannabis, près de 3 kilogrammes d'héroïne et 1 kilogramme de cocaïne. Concernant le trafic de tabac et de cigarettes, ils ont saisi 1,3 tonne, dont le 28 juin sur l'aire d'autoroute de Lesménils : 232 kilogrammes de cigarettes (1 160 cartouches) découverts dans le faux plafond d'une remorque tractée par un véhicule utilitaire.

- Démantèlement de bandes organisées :

- **En février 2018, démantèlement d'une bande organisée spécialisée dans le vol** de véhicules de luxe et utilitaires, ainsi que dans les casses de commerces en France, Allemagne et Luxembourg. Les enquêteurs de la gendarmerie nationale sont parvenus, au gré de multiples surveillances, à identifier les lieux de stockage, de transformation et de démantèlement des véhicules. Ils sont parvenus également à identifier 8 personnes se livrant à ces vols et aux opérations de recel qui en découlaient (une vingtaine de faits avaient été commis en Moselle, une dizaine de faits en Meurthe-et-Moselle et enfin une dizaine de faits commis à l'étranger, en Allemagne et au Luxembourg).
- Au cours des différentes opérations, 7 individus ont été interpellés. Les perquisitions ont permis de découvrir et de saisir 19 200 euros en numéraires, 2 caravanes et 1 moto volées, 5 véhicules utilitaires comportant des moteurs volés, diverses pièces automobiles et vêtements volés, du matériel d'effraction et de ré-encodage ainsi que 6 armes de chasse détenues illégalement.
- **Le 20 Mars 2018, les enquêteurs des services de la Police Aux Frontières (PAF), avec l'appui du GIR Lorraine, ont déclenché une opération visant au démantèlement d'une filière relative à de l'aide à l'entrée et au séjour irréguliers de ressortissants albanais.** Les mis en cause, établis en Haute-Marne et au Luxembourg, organisaient la venue de leurs compatriotes dans la région de METZ, REIMS et STRASBOURG, employant une société d'autocars albanaise.

- Interpellation d'équipes de cambrioleurs :

- **En janvier** : interpellations de 2 équipes de cambrioleurs albanais par la gendarmerie.
- **En avril** : après avoir été suivis depuis plusieurs jours par les services de gendarmerie, interpellation de 6 géorgiens pris en flagrant délit qui sévissaient à Custines (54) et Metz (57).

- Vol à main armée :

- **Le 6 juin dernier à Creutzwald, une caissière du magasin NOZ a été victime d'un vol à main armée** par un individu qui exigeait le contenu de la caisse sous la menace d'une arme de poing. Les recherches entreprises par les gendarmes permettent de découvrir et d'interpeller l'auteur des faits dans un bois à proximité.

- Vol au préjudice de personnes âgées :

- **Courant février, différentes plaintes ont été déposées à Thionville par des personnes âgées suite au vol de leurs sacs à main à la sortie d'un supermarché.** Les auteurs détournaient l'attention des victimes alors qu'elles faisaient leurs courses. Les deux auteurs, qui ont reconnu les 13 vols, ont été interpellés par les services de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP).

- **Le 18 juin 2018**, à Metz, un individu était interpellé pour un vol dans un véhicule. Trois véhicules avaient les custodes brisés, et des objets y avaient été volés.

Interpellations d'un auteur de nombreux vols à la roulotte, tentative de vols à la roulotte, recels de biens provenant de vols, vol simple.

De nombreux vols similaires étaient recensés sur ce secteur par la DDSP. La perquisition au domicile de l'intéressé permettait de découvrir de nombreux objets provenant de vols avec des podes opératoires similaires.

II] - LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Une prévention de la délinquance coordonnée au niveau départemental et soutenue par différents crédits octroyés par l'Etat

Les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance, octroyés par l'État.

La dotation globale FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) pour le département de la Moselle s'élève à 418 000 euros en 2018, dont 72 000 euros étaient réservés à la prévention de la radicalisation.

Les actions financées, soit près de 57 dossiers, traitent des problématiques rencontrées :

- les jeunes exposés à la délinquance ;
- la tranquillité publique ;
- les violences intrafamiliales, violences faites aux femmes, et l'aide aux victimes ;
- la prévention de la radicalisation.



Exemples :

- le projet d' « insertion sociale par modules éducatifs », porté par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes, subventionné à hauteur de 5 000€ euros.
- le projet « Téléphone Grave Danger », porté par l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane, subventionné à hauteur de 4 000 euros.

À ces crédits, s'ajoutent des dotations spécifiques de l'Etat :

- **pour les projets** d'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité dans des quartiers sensibles ;
- **pour apporter un appui aux communes** concernant :
 - la sécurisation des établissements scolaires ;
 - la vidéo-protection ;
 - la sécurisation des sites sensibles au regard de leur caractère religieux.
- **pour l'acquisition d'équipements au bénéfice de la police municipale** (4 communes ont bénéficié de ce dispositif depuis le début de l'année permettant le financement de 9 gilets pare-balles pour un total de 2 250 euros).

Exemple :

- La somme de 3 891 euros a été attribuée à la Paroisse Catholique Saint-Joseph d'AMNEVILLE pour un équipement de vidéoprotection de l'église.

Des crédits spécifiques de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

La dotation 2018 s'élève à 135 782 euros pour la Moselle. Les 25 dossiers retenus permettent de :

- Prévenir les conduites addictives dès le plus jeune âge : **67 182 euros**
- Favoriser le repérage précoce, l'accompagnement et l'orientation des personnes faisant usages des produits psychoactifs : **63 600 euros**
- Favoriser l'observation locale des conduites addictives et renforcer les actions de formation des adultes encadrants et professionnels aux contacts du public : **5 000 euros.**

Exemples :

- 10 000 euros attribués pour l'action menée par l'Établissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Courcelles-Chaussy – Actions visant à prévenir l'entrée dans les conduites addictives des jeunes, diminuer les consommations de produits psychoactifs et responsabiliser et autonomiser les apprenants face à leurs comportements à risques à destination de 400 apprentis de 15 à 27 ans.

- 10 000 euros attribués pour l'action menée par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA) afin de lutter contre le décrochage scolaire et sanitaire de près de 80 jeunes de Metz et de Boulay en difficultés avec l'usage de produits psychoactifs tels que le cannabis.

III] - LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

La cellule préfectorale de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles.

Cette cellule pluridisciplinaire évolue pour rendre plus efficace le suivi des jeunes signalés et de leurs familles. Elle mobilise les services en charge de la radicalisation de la préfecture, du Parquet, du SPIP, du conseil Départemental, de la PJJ, de l'Éducation Nationale, de la DDCS et un pédopsychiatre de la Maison des Adolescents.

Un éducateur porté par la Maison des Adolescents est chargé du suivi individualisé et personnalisé des jeunes signalés et de leur famille ; la prise en charge individuelle avec le centre Pierre JANET se poursuit.

Le soutien financier de l'État sur des actions de prévention.

En 2018, les collectivités territoriales se sont largement mobilisées par la mise en place d'un plan de prévention contre la radicalisation dans leurs contrats locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

11 collectivités locales ont développé un axe de prévention de la radicalisation dans leurs stratégies locales. 7 communautés de communes ont annexé un plan de prévention de la radicalisation dans leur contrat de ville.

Une enveloppe spécifique FIPD d'un montant de 72 000 euros a permis de soutenir plusieurs actions de prévention et une enveloppe supplémentaire de 19 500 euros est prévue pour financer les plans d'actions annexés aux contrats de ville.

Exemples :

- *Le séminaire départemental de prévention de la radicalisation, intitulé « radicalisation, mode d'emploi » organisé par la préfecture pour les collectivités locales, s'est tenu le 29 juin 2018.*

Pour cette demi-journée consacrée aux parcours des jeunes radicalisés, étaient invités : M. Farhad KHOSROKHAVAR, sociologue. M. Hossain BENDAHMAN, psychologue, Mme Farela DEBZA, chef du service éducatif de l'AISF et M. Olivier LACOMBE, proviseur vie scolaire à la direction des services de l'éducation nationale de la Moselle.

La trajectoire des jeunes des banlieues a été abordée, mais également celle des jeunes issus de la classe moyenne. Il s'agissait également de présenter concrètement les actions de prévention de la radicalisation entreprises dans un quartier politique de la ville et celles mises en œuvre dans les établissements scolaires.



IV] - LE BILAN 2018 DE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Quelques chiffres...

Pour le premier semestre 2018, le bilan de l'accidentalité est contrasté pour le département de la Moselle avec une baisse du nombre d'accidents et un nombre de blessés en forte baisse mais une augmentation du nombre de tués.

Si on compare l'accidentalité du 1^{er} semestre 2018 par rapport au 1^{er} semestre 2017, les chiffres représentent :

- pour les accidents : 214 contre 238 en 2017, soit - **10,08 %**,
- le nombre de blessés est de 271 contre 316 en 2017, soit - **14,24 %**,
- le nombre de tués : 26 contre 25 en 2017, soit + **4 %**, avec un mois d'avril très meurtrier où 8 personnes ont perdu la vie.



Cumul depuis le 1er janvier			
	Jusqu'au 30/06/2017	Jusqu'au 30/06/2018	Tendance 2017/2018
Accidents	238	214	-10,08%
Tués	25	26	4,00%
Blessés	316	271	-14,24%

On peut constater que les routes départementales, principalement les routes bi-directionnelles, sont les secteurs les plus accidentogènes (sur les 26 accidents mortels à fin juin en 2018, 18 l'ont été sur des routes départementales).

Nombre de personnes tuées par catégorie et par âge depuis le 01/01/2018

	0-13 ans	14-17 ans	18-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et +	Total 2018
Piétons					1	2	3
Bicyclettes							0
Cyclomoteurs							0
Motocyclettes					2		2
Véhicules légers	1		2	8	4	2	17
Poids lourds					2		2
Autres (passagers)				2			2
Total 2018	1	0	2	10	9	4	26

Sur les 26 accidents recensés, 6 sont dus à la vitesse, 3 sont dus à des refus de priorité, 10 à des défauts de maîtrise du véhicule et 7 pour des raisons indéterminées.

Parmi les 26 personnes qui ont perdu la vie lors d'un accident, 19 étaient âgées de 25 à 65 ans, 4 de 65 ans et plus, 2 de 18 à 24 ans et 1 de 0 à 13 ans.

Les faits marquants du 1^{er} semestre 2018

La majorité des victimes constatée concerne les **véhicules légers (VL)** (17) avec une représentation importante des 25-65 ans (14 tués) et une faible proportion des 18-24 ans (2 tués).

Il faut aussi noter que les 2 piétons tués sont des piétons seniors.

Le facteur principal de mortalité est le défaut de conduite (pertes de contrôle, usage du téléphone au volant, déport sur la voie opposée, inattention, fatigue, somnolence, etc.).

Répartition des Auteurs Présumés d'Accidents Mortels (APAM)

Il est à noter que sur les 24 accidents mortels, ayant fait 26 victimes au 1^{er} semestre 2018, 19 d'entre elles sont présumées responsables de l'accident (véhicule tiers ou passagers).

• L'action des services

Les contrôles d'alcoolémie, stupéfiants et autres infractions routières en Moselle (du 01/01/2018 au 31/05/2018) :

- 78 751 dépistages d'alcoolémie ;
- 1 155 dépistages d'alcoolémie positifs ;
- 1 984 dépistages de stupéfiants ;
- 357 dépistages de stupéfiants positifs ;
- Infractions non-arrêt feu rouge (hors CSA*) 389 ;
- Infractions franchissement ligne continue : 323 ;
- Infractions non arrêt au stop : 787.

Les causes de suspensions de permis de conduire pour 2018 (du 01/01/2018 au 30/06/2018) :

- 781 pour alcoolémie ;
- 319 pour vitesse ;
- 340 pour stupéfiants.

Soit un total de 1 440 suspensions de permis au cours des six premiers mois de l'année 2018, avec une moyenne mensuelle de 240 suspensions et une moyenne journalière de 8 suspensions.

• La prévention

L'État-major de Sécurité Routière réunissant les principaux partenaires locaux (sous-préfectures, forces de l'ordre, conseil départemental, gestionnaires de voirie, représentants de collectivités locales, associations) se réunit mensuellement ; il définit les orientations locales et les priorités de la sécurité routière en Moselle.

Des campagnes de préventions seront menées en 2018, avec le financement d'actions représentant une aide de l'État de 68 000 euros au titre du PDASR (plan départemental d'actions de sécurité routière).

Exemples :

- A noter la venue, en Moselle, le 29 mars dernier, de M. Emmanuel BARBE, Délégué Interministériel à la Sécurité Routière, qui a participé à une séance de sensibilisation de 250 lycéens sur les accidents mortels de la route, « Un Aller sans retour » organisée par la préfecture de la Moselle. Cette action est basée sur plusieurs témoignages de professionnels qui ont été confrontés à la réalité des accidents de la route. Elle vise à interpellier de manière réaliste les jeunes détenteurs du permis de conduire ou en passe de l'obtenir.

M. le Délégué Interministériel à la Sécurité Routière a également participé à l'inauguration du centre départemental d'examen du permis de conduire de Pouilly et rencontré les inspecteurs du permis de conduire et les représentants d'auto-école, avant de présider une réunion de présentation des 18 mesures du Comité Interministériel de la Sécurité Routière du 9 janvier en présence d'élus, du monde associatif et des acteurs économiques.

- **En mai et juin 2018**, organisation avec la Gendarmerie Nationale et des moto-écoles de deux journées de remise en selle des conducteurs de deux-roues motorisés visant à améliorer leur sécurité et celle des autres, à la sortie de l'hiver.

V] - RAPPEL : LES PRIORITÉS D'ACTION 2018 DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

L'année 2018 portera essentiellement sur 5 grandes priorités :

- 1) la lutte contre le terrorisme ;
- 2) la lutte contre les violences et les cambriolages ;
- 3) la lutte contre la criminalité organisée (stupéfiants, immigration irrégulière) ;
- 4) la mise en place progressive de la PSQ (police de sécurité du quotidien) ;
- 5) la lutte contre l'insécurité routière.

1) La lutte contre le terrorisme

En matière de sécurité, les services de l'État sont particulièrement mobilisés contre le terrorisme, et de manière plus visible à l'occasion de grands événements de la vie collective : fête nationale, fêtes religieuses, manifestations festives ou sportives d'importance, fêtes de fin d'année...

Pour lutter contre une menace terroriste toujours élevée, de nouveaux outils ont été mis en place en application de la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, promulguée le 30 octobre 2017. La fin de l'état d'urgence au 1^{er} novembre 2017 a vu entrer en vigueur un nouvel arsenal juridique visant à prévenir les actes terroristes tout en préservant les libertés individuelles.

Plusieurs mesures viennent ainsi renforcer la sécurité nécessitant la mobilisation des services de l'État, en particulier :

- l'instauration de périmètres de protection, par arrêté préfectoral, pour assurer la sécurité d'événements ou de lieux particulièrement exposés ;
- la possibilité de fermeture administrative, par décision du préfet, de lieux de cultes aux idéologies non conformes à celle de la République ;
- la possibilité offerte à l'autorité administrative de mettre en place des contrôles et des mesures de surveillance individuelle à l'encontre de toute personne pour laquelle des raisons sérieuses de comportement constituent une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre public, en lien avec des personnes ou organismes aux visées terroristes ;
- la possibilité de procéder à des contrôles d'identité en zones frontalières ou dans un rayon de 10 km autour des aéroports et gares internationaux.

De plus, en renforcement du plan VIGIPIRATE, l'**opération Sentinelle** a été déployée sur le territoire pour répondre aux besoins en matière de sécurité. La protection et la dissuasion sont les missions au cœur de l'opération Sentinelle. Les militaires travaillent en étroite collaboration avec les forces de sécurité intérieure pour faire face à la menace terroriste et être au plus près des points sensibles du territoire.



2) La lutte contre les violences et les cambriolages

Les services de police et de gendarmerie poursuivent leurs efforts contre la délinquance. La lutte contre les cambriolages et les violences doit gagner en intensité. Elle nécessite un renforcement des contrôles et le développement d'un travail partenarial entre les différents services, notamment judiciaires.

Plusieurs dispositifs participent à l'action des forces de sécurité visent à renforcer les liens avec la population.



La démarche « **participation citoyenne** » consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité et la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui des forces de sécurité sous l'autorité du Maire et du Préfet. Cette démarche est résolument citoyenne et génère des solidarités de voisinage ; elle permet tout à la fois :

- d'impliquer la population sur des sujets de sécurité,
- d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité,
- de développer des liens entre la population et les forces de sécurité.

Depuis le début de l'année, **11 nouvelles conventions** ont été signées, portant le total à 43 conventions signées en Moselle. Les communes continuent d'être sensibilisées afin de développer le dispositif.

Le **partenariat police municipale avec les services de police ou de gendarmerie**, dans le cadre d'une convention signée par le Préfet, favorise un travail en complémentarité et un partage d'informations. La coordination de la sécurité sur le territoire est un enjeu majeur. **56 conventions** avec les communes ou EPCI du département sont à ce jour opérationnelles sur le département.

Par ailleurs, une convention visant à renforcer la sécurité au profit des débits de tabac (227 débitants recensés en Moselle) a été signée le 23 mai 2018 entre le Préfet de la Moselle, le Directeur régional des douanes et droits indirects à Nancy, et le Président du syndicat des buralistes de la Moselle.

Le dispositif **Opération Tranquillité Vacances (OTV)** est un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée, permettant aux vacanciers d'être plus sereins.



Les bénéficiaires s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

En zone gendarmerie, 2 628 fiches sont actives durant les 6 premiers mois de l'année (2 336 sur le premier semestre 2017).

En zone police, environ 661 fiches sont actives durant les 6 premiers mois de l'année (586 sur le premier semestre 2017).

3) La lutte contre la criminalité organisée (stupéfiants, immigration irrégulière)

En ce milieu d'année 2018, le bilan s'avère positif tant en matière d'entrée sur le territoire, qu'en matière d'interpellations et d'éloignements volontaires et forcés.

En effet, on constate une baisse de 4 % d'arrivées d'étrangers en situation irrégulière en Moselle en juin, comparé au même mois de l'année en 2017.

Les interpellations d'étrangers en situation irrégulière par les forces de sécurité ont, quant à elles, augmenté de 7 % comparé au même mois de l'année en 2017. Enfin, on constate une augmentation de 5 % d'éloignements volontaires et forcés comparé au même mois de l'année en 2017.

Le flux migratoire provient toujours essentiellement des Balkans. Cependant, les autorités albanaises tentent de contenir davantage leurs flux avec la mise en place d'un plan de contrôle des flux migratoires qui a d'ores et déjà permis d'éviter la sortie du territoire de 9 131 albanais.

Les contrôles flux migratoires et les contrôles aux frontières intérieures terrestres et aériennes effectués quotidiennement par l'ensemble des services (Police, Gendarmerie, CRS, Douanes, Police Judiciaire, Police aux frontières) sont maintenus. Par ailleurs, le renfort de la force Sentinelle sur les points de passage permet de varier les dispositifs de contrôle.

Ce dispositif vise toutes les filières (traite des êtres humains, trafics de stupéfiants, travail illégal, bandes organisées...), la fraude documentaire et à l'identité. La recherche de trafiquants est privilégiée, plus que les consommateurs, dans l'objectif de toucher les filières d'importance.

Des groupes de travail sur la thématique se tiennent en Préfecture chaque mois et permettent ainsi de réaliser des points d'étapes fondamentaux dans la lutte contre l'immigration clandestine dans le département.

4) La mise en place progressive de la PSQ (police de sécurité du quotidien)

La Police de Sécurité du Quotidien (PSQ) concrétisera dès cette année l'engagement prioritaire du président de la République et de son Gouvernement pour la sécurité de nos concitoyens à travers les 5 fondamentaux de la PSQ que sont : une police aux ambitions renouvelées, une police respectée, une police sur mesure, une police connectée, une police partenariale.

De nombreux groupes de travail se sont réunis dès fin 2017 avec les forces de l'ordre, les élus, les services de l'Etat, le domaine économique.

Ainsi, des quartiers de reconquête républicaine ont été déterminés. En Moselle, les quartiers du Wiesberg et de Bellevue, à Forbach, bénéficieront de ce dispositif à compter de janvier 2019.

Parallèlement, un renforcement de la présence sur la voie publique, un renforcement du partenariat (avec les polices municipales notamment) et un renforcement des liens entre la Police et la population seront développés.

En zone de Gendarmerie Nationale, l'expérimentation de la Brigade Centrale de Dabo est confortée dans son action et la création de 2 groupes de contacts au sein des compagnies de Thionville et de Metz sera effective en 2018.



5) La lutte contre l'insécurité routière

Les orientations retenues par le comité interministériel le 9 janvier 2018 sont issues des recommandations du conseil national de la sécurité routière. Ce plan ambitieux doit trouver une pleine application territoriale, sous l'autorité du Préfet de département.



Parmi les mesures proposées, quatre peuvent être considérées comme les plus importantes pour lutter contre l'insécurité routière :

1) un abaissement de la vitesse sur les routes, première cause des accidents corporels en France, devant l'alcool et le non-respect des règles de priorité ;

L'abaissement de la vitesse maximale des véhicules à 80km/h est applicable depuis le 1^{er} juillet 2018. Une communication active a été faite sur ce sujet avant l'entrée en vigueur de la mesure.

Les forces de l'ordre ainsi que les sous-préfets d'arrondissement ont été invités à se mobiliser sur cette thématique.

Dans une volonté de toucher largement le territoire, des opérations de contrôles pédagogiques sur les routes départementales concernées ont été organisées dimanche 1er juillet 2018 dans les différents arrondissements par les sous-préfets en lien avec les forces de l'ordre et en présence des médias locaux.

Ils ont ainsi participé soit :

- à des contrôles pédagogiques avec distribution de flyers auprès d'automobilistes ayant faiblement dépassé la vitesse autorisée (<10km/h) ;
- à des sanctions en cas de dépassement de la vitesse > 10 km/h, de provocations et/ou de contestation.

Les forces de l'ordre ont été particulièrement mobilisées également du lundi 2 juillet au vendredi 6 juillet, puisque 8 contrôles de police ont été programmés dans les différents arrondissements de la Moselle .

Par ailleurs, une conférence de presse s'est tenue le jeudi 28 juin 2018, devant la presse locale sur un axe routier départemental afin de présenter la mise en œuvre de cette mesure au niveau local. Lors de cette conférence de presse, des flyers ainsi qu'un dossier de presse comportant des cartes permettant d'identifier les nouvelles zones à 80 km/h ont été remis aux journalistes.

Le dossier de presse, disponible sur le site internet de la préfecture, détaille le bilan de l'accidentologie en Moselle, rappelle le bien-fondé de cette mesure et permet aux usagers de s'approprier le dispositif par la communication des cartes du réseau départemental concerné.

Par ailleurs, afin de compléter l'information du public sur les réseaux sociaux, chaque jour du 28 juin 2018 au 04 juillet 2018, une demi-douzaine de publications ont été programmées sur la page Facebook du préfet et sur la page Twitter (infographies fournies par la DSCR et reportage du service communication de la préfecture).

2) la lutte contre l'alcool et la consommation de produits stupéfiants au volant, en multipliant l'usage du dispositif d'éthylotest anti-démarrage, outil utile pour lutter contre la récidive ;

3) la lutte contre l'usage des téléphones portables au volant par la mise en place de sanction pour « conduite avec usage de téléphone avec infraction ».

4) le renforcement de la protection des piétons, avec l'amélioration des abords immédiats de passages piétons par les collectivités locales et la verbalisation du non-respect des règles de priorité pour piétons ;

En Moselle, dans le cadre de la refonte du document général d'orientations (DGO) d'actions de sensibilisation à la sécurité routière pour la période 2018-2022, plusieurs priorités ont été identifiées. Les actions retenues et financées au titre du PDASR (plan départemental d'actions de sécurité routière) ont pour objectif d'améliorer la sécurité routière principalement dans le champ des trois enjeux définis :

- les automobilistes dans la tranche d'âge 18-34 ans,
- les motocyclistes et cyclomotoristes,
- les piétons.



Plus encore qu'en 2017, l'année 2018 en Moselle portera sur une vigilance renforcée pour assurer la sécurité des citoyens, rendre visible l'action des forces de sécurité et développer la coopération population/élus.

La forte exigence vis-à-vis des forces de l'ordre s'inscrit dans une logique de simplification des procédures, d'une amélioration des moyens avec notamment une programmation immobilière annoncée le 24 janvier dernier par le Ministre de l'Intérieur. Ces projets, au stade de l'étude de faisabilité, concernent essentiellement :

- Metz : rénovation et extension de l'hôtel de police ;
- Forbach : extension de l'hôtel de police.

